

M. LENNOX : Le ministre dit qu'il serait très intéressant de discuter si le bill des subsides ne modifie pas un statut de ce parlement. Ai-je bien compris ce qu'a dit mon honorable ami ?

L'honorable M. FITZPATRICK : Mon honorable ami suppléera à ce que j'ai dit, j'en suis convaincu. A chaque session nous adoptons des lois et nous insérons dans le bill des subsides cette phrase : " Nonobstant les dispositions de la loi concernant le service civil ". Cela constitue un amendement à cette dernière loi.

M. LENNOX : Si je ne me trompe, le ministre laisse entendre que si, à la fin de la session, nous adoptons le bill des subsides, ce dernier est absolu et toutes les fois qu'il se trouve en conflit avec un autre statut, il l'emporte sur celui-ci, comme dans le cas qu'il mentionne : " Nonobstant les dispositions de la loi concernant le service civil. " Je ne crois pas que le ministre aille jusqu'à dire qu'il l'emportera sur tel statut quant à l'objet qu'il a en vue.

L'honorable M. FITZPATRICK : Evidemment.

M. LENNOX : Non, pas d'une session à l'autre ; il n'a d'effet que lorsqu'il s'agit de rendre légal ce qui est stipulé dans cet acte.

L'honorable M. FITZPATRICK : J'en conviens.

M. LENNOX : Naturellement, le fait que je ne m'accorde avec le ministre sur ce point ne détruit pas cet autre fait que nous avons une loi générale qui gouverne en pareille matière.

M. LANCASTER : Je crois que le ministre de la Justice a ajouté beaucoup de force à ma demande de renseignements auprès du ministre des Douanes. Le ministre de la Justice nous dit, et je m'accorde avec lui, que c'est le ministre des Douanes qui doit donner ces explications ; mais pour ma part, je ne vois pas qu'il ait pris aucune responsabilité en la matière jusqu'à présent. Je cherche qui est responsable. Le ministre des Douanes essaye de tenir l'opposition responsable d'avoir laissé passer ce crédit sans avoir eu des explications. Le ministre de la Justice dit que c'est le ministre des Douanes qui doit donner les renseignements auxquels nous avons droit, et rien de plus, il y a une heure déjà que j'ai demandé au ministre des Douanes s'il y avait quelque probabilité que ces emplois seraient créés, mais il n'a pas voulu répondre. En ma qualité de membre de cette Chambre je m'oppose à l'adoption de ce crédit tant que ce renseignement ne nous sera pas donné. Si le ministre des Douanes n'est pas pour nous le donner, il devrait le dire. Ce serait plus délicat que de laisser la Chambre gaspiller ainsi son temps dans une discussion futile, si l'on n'est pas pour nous donner des renseignements. Si le ministre croit qu'il va réussir à faire adopter ces cré-

aits sans nous donner les renseignements auxquels nous avons droit, il se trompe certainement. Comment pouvons-nous connaître les besoins du service, comment pouvons-nous savoir le nombre de commis que le ministre a l'intention de nommer, et comment pouvons-nous savoir si la somme qu'il nous demande est réellement celle dont il a besoin ? Les collègues de l'honorable ministre des Douanes, le ministre des Finances et le ministre de la Justice, lui ont pourtant assez fait comprendre qu'il devrait donner à la Chambre des assurances quelconques. La différence entre le député de Lanark-sud et l'honorable ministre du Commerce semble être que l'un prétend que le renseignement devrait être donné à la Chambre, tandis que l'autre prétend qu'il devrait exister. Le ministre du Commerce admet qu'il devrait y avoir un rapport et que ce rapport aurait dû être approuvé par le chef de ce ministère, mais il ne se rappelle pas que personne ait jamais insisté pour le faire apporter et déposé sur le bureau de la Chambre. Le ministre des Douanes va beaucoup plus loin ; il veut que nous lui votions ces traitements sans nous donner aucun renseignement. S'il veut accepter l'avis de ses collègues au sujet de ce qu'il a à faire, s'il ne veut pas accepter, je crois qu'il pourrait faire voter ce crédit dans une demi-minute ; mais s'il croit qu'en s'obstinant à rester silencieux il gagnera son point il va se tromper. Si le ministre des Douanes veut que nous lui votions ce crédit il devra nous donner des assurances raisonnables que ces formalités seront remplies.

M. PATERSON : L'honorable député est difficile à satisfaire. Il me pose un grand nombre de questions et ne me donne pas le temps de répondre. J'ai dit que je serais heureux de pouvoir fournir tous les renseignements qui seront en mon pouvoir ; mais dès qu'il m'eut posé cette question, d'autres ont pris la parole et je n'ai pu lui répondre. Il m'a demandé si je croyais sincèrement que les nouveaux fonctionnaires pour lesquels je demande ces crédits, et que le gouvernement a l'intention de nommer pendant l'exercice qui commence le premier juillet, seront réellement nommés. Je lui ai répondu oui.

Si je n'avais pu répondre oui, je n'aurais pas demandé à la Chambre de mettre cet argent à ma disposition, car chaque ministre a à cœur d'administrer son département aussi économiquement que possible, et lorsqu'il demande au parlement de lui voter des crédits additionnels il s'attend qu'on lui demande de les justifier. L'honorable député a peut-être posé d'autres questions que celle-là, mais il les a noyées dans le flot de paroles qu'il a prononcées. Si on me demande si je crois que le sous-ministre sanctionnera la création de ces emplois, je dois dire sans hésitation que je le crois.

M. SPROULE : J'ai demandé cela il y a une heure.